

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE58

présenté par
M. Démoulin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 30, substituer à la seconde occurrence des mots :

« d'une »,

les mots :

« de la responsabilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.